



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales
Bureau des politiques statutaires et réglementaires
 78, rue de Varenne
 75349 PARIS 07 SP
 0149554955

Direction générale de l'alimentation
Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau du pilotage du programme "sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"

Note de service

SG/SRH/SDDPRS/2016-528

28/06/2016

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGAL/SDPPST/N2010-8243 du 18/08/2010 : Temps de travail des agents exerçant leurs fonctions en abattoirs

Nombre d'annexes : 0

Objet : Note de service relative au temps de travail des agents exerçant leurs fonctions en abattoirs de volailles

Destinataires d'exécution

DRAAF, DRIA
 DAAF
 DGAL
 DD(CS)PP

Résumé : Cette note de service précise et modifie la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2010-1160 DGAL/SSPPST/N2010-8243 du 18 août 2010 relative au temps de travail des agents exerçant

leurs fonctions en abattoirs.

Textes de référence :- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat ;

- Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

- Arrêté du 18 octobre 2001 portant application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat au ministère de l'agriculture et de la pêche ;

- Note de service SG/SRH/SDDPRS/N2010-1160 DGAL/SSPPST/N2010-8243 du 18 août 2010 relative au temps de travail des agents exerçant leurs fonctions en abattoirs ;

- Instruction technique DGAL/SDSSA/2015-17 du 8 janvier 2015 missions des services vétérinaires d'inspection en abattoirs de volailles et de lagomorphes

La note de service SG/SRH/SDDPRS/N2010-1160 DGAL/SSPPST/N2010-8243 du 18 août 2010 relative au temps de travail des agents exerçant leurs fonctions en abattoirs prévoyait que :

« compte-tenu des nouvelles orientations retenues dans le contexte de la mise en oeuvre d'un programme pilote pour conduire l'inspection en abattoir de volailles, rares seront les agents en poste en abattoirs de volailles dont les missions justifient un temps de travail réduit (1467 heures par an au lieu de 1607 heures). » (7^{ème} paragraphe du 1) du I)

Avec l'instruction technique DGAL/ SDSSA/2015-17 du 8 janvier 2015, la présence des services d'inspection en abattoir de volailles et de lagomorphes a été renforcée.

En conséquence, afin de lever l'ambiguïté sur la possibilité du temps de travail réduit à 1467 heures dans les abattoirs de volaille et de lagomorphe, le 7^{ème} paragraphe du 1) du I de la note de service du 18 août 2010 est supprimé. Les conditions d'application de la réduction du temps de travail à 1467 heures sont ainsi les mêmes dans les abattoirs de volailles et de lagomorphes que dans ceux de boucherie.

Il est cependant rappelé que la réduction du temps de travail annuel à 1467 heures se justifie pour les agents soumis à certaines sujétions et intervenant pour au moins 50 % de leur activité dans des tâches caractéristiques de l'inspection en abattoir.

En effet, l'article 1 de l'arrêté précité du 18 octobre 2001 prévoit :

« La durée annuelle du travail effectif des personnels exerçant leurs fonctions dans les abattoirs est réduite compte tenu des sujétions liées au travail en horaire décalé effectué sur une amplitude importante, dans un environnement bruyant, une atmosphère humide, avec de fortes variations de température et posté dans la station debout. Elle est fixée à 1 460 heures [1467h avec la journée de solidarité]

Pour bénéficier des dispositions du présent article les personnels concernés devront exercer au moins la moitié de leur activité dans des tâches caractéristiques de l'inspection en abattoir. »

Le chef du service des ressources humaines

Le chef du service de la gouvernance
et de l'international dans les
domaines sanitaire et alimentaire

Jacques CLEMENT

Loïc EVAIN